# Procès-verbal de la séance du 8 septembre 2026

Présidence : M. Sébastien RUMLEY

Ouverture : 20h00

## Ordre du jour

1/ Appel
2/ Assermentations
3/ Approbation de l'ordre du jour
4/ Approbation des procès-verbaux des séances du 10 et 19 juin 2026
5/ Communications du Bureau du Conseil
6/ Communications de la Municipalité
7/ Communications des délégués
8/ Préavis No 01/26 – Indemnités du Conseil communal pour la législature 2026-2031
9/ Dépôt de l'interpellation de M. Sébastien Rumley « Quel avenir pour la tour d'eau ? »
10/ Dépôt du postulat de Mme Giovanna Bachmann, Mme Fabienne Zingg et M. Sébastien Rumley « Prangins La Tuilière – Nyon en moins de 15 minutes »
11/ Élection d'un membre à la commission de recours en matière d'impôts communaux
~~12/ Élection d'un délégué suppléant au Conseil d'Établissement de Nyon et Prangins~~
13/ Élection d'un délégué à l'Organisation régionale pour la protection civile
14/ Propositions individuelles et divers

## 1/ Appel

À l'appel, 39 Conseillères et Conseillers sont présents sur 54. Le quorum est atteint et le Conseil peut donc délibérer.

Sont excusés : BOCHUD Georges, DE BOURBON PARME Louis, DUTOIT Marine, ETTER Adèle, MULLER Gérald, GRABARZ Paweł, PRIVÉ-DUBAULD Stelline, RIGBY Marie-Josée, ROSSELET Stephano

Sont absents : CARDOSO DA SILVEIRA Horison, KELLOU Karim, PEGEDA Jean-Emmanuel, VENEZIA Bettia

Arrivent en cours de séance : SERAFINI Caroline, BACHMANN Giovanna, PARASHKEVOVA Marina

La Municipalité est présente à l'exception de Mme la Municipale Alice DURGNAT-LÉVI, excusée.

M. le Président rappelle aux membres du Conseil que leur présence aux séances est obligatoire.

## 2/ Assermentations

Le président appelle Mme Liliane GAVILLET et MM. Ralph AGTHE, Lionel CHRISTEN, Paul SCHWENDIMANN et Manuel SIMON qui sont assermentés.

M. Karim KELLOU, excusé lors de la cérémonie d'assermentation, est absent ce soir. En accord avec l'alinéa 3 de l'article 11 du Règlement du Conseil communal de Prangins, le Président lui fixera un délai au 6 octobre 2026 pour prêter serment. Passé ce délai, il sera réputé démissionnaire.

*Par suite de ces assermentations, le Conseil communal compte 59 membres, dont 44 sont présents.*

## 3/ Approbation de l'ordre du jour

*Arrivée de Mme Bachmann. 45 membres sont maintenant présents.*

Au vu de l'absence de M. KELLOU, candidat proposé, Le Président propose de supprimer de l'ordre du jour le point 12 - élection d'un délégué suppléant au Conseil d'établissement de Nyon et Prangins.

Le Conseil approuve l'ordre du jour tel que modifié à l'unanimité.

## 4/ Approbation des procès-verbaux des séances du 10 et 19 juin 2026

Le président détaille le processus d'approbation du procès-verbal de séance du Conseil : c'est dans un premier temps les membres du Bureau qui le reçoit et le relit ; il est ensuite transmis à tous les Conseillers, déjà signé mais avec la mention « Projet » en filigrane. Les demandes de modifications peuvent alors être envoyées par courriel au secrétaire ou

oralement lors de la séance suivante au moment de l'approbation. Dans ce dernier cas, les modifications doivent alors être impérativement lues mot à mot afin de pouvoir être retranscrites.

*Arrivée de Mme Serafini. 45 membres sont maintenant présents.*

Toutes les modifications demandées sont énumérées dans le procès-verbal de la séance suivante. Après approbation par le Conseil, la version finale du PV intégrant les modifications est publiée et devient un document public, ce qui n'est pas le cas de la version « projet ».

M. AUBERSON précise qu'il est d'usage que les membres du Conseil s'abstiennent lors du vote d'approbation du procès-verbal d'une séance lors de laquelle ils étaient absents. À la demande de M. Michaël SCHWENDIMANN, le Président précise que cet usage d'abstention s'applique même si le Conseiller était présent dans le public.

Aucune demande de modification n'est adressée pour le projet de procès-verbal de la séance du 10 juin 2026.

Le Conseil communal de Prangins approuve le procès-verbal de la séance du 10 juin 2026 tel que proposé par 38 oui, 0 non et 7 abstentions.

Aucune demande de modification n'est adressée pour le projet de procès-verbal de la séance du 19 juin 2026.

Le Conseil communal de Prangins approuve le procès-verbal de la séance du 19 juin 2026 tel que proposé par 26 oui, 0 non et 17 abstentions.

## 5/ Communications du Bureau du Conseil

### Communications électroniques

Le Président précise être actif professionnellement dans le domaine de la souveraineté numérique et être arrivé à la conclusion qu'il pourrait lui être reproché d'utiliser WhatsApp dans son rôle de Président du Conseil communal de Prangins. Par conséquence, dès la fin de la séance, il bloquera tous les membres du Conseil et de la Municipalité sur cette plateforme.

Il reste atteignable dans l'ordre : par courriel, via les applications Trema et Signal, par téléphone ou par SMS.

### Dates des séances

Les dates de séance du Conseil ont été fixées jusqu'à la fin de l'année 2026 :

- Le mardi 6 octobre à 20h00
- Le mercredi 4 novembre à 20h00
- Le mardi 8 décembre à 18h00 (séance normalement suivie d'une agape)

Pour 2027, les semaines ont déjà été fixées d'entente avec la Municipalité ; les dates précises seront déterminées lors de la prochaine séance du Bureau avec conservation d'une rotation entre les mardis, mercredis et jeudis soir.

**Décisions du Président**

Le Président du Conseil ne décide seul que pendant les séances du Conseil communal. Le reste du temps, les décisions sont prises collégialement au sein du Bureau du Conseil.

**Délégué à l'information**

Lors de la séance du 31 janvier 2024, le Conseil communal a nommé son Bureau comme délégué à l'information. Cette décision n'est pas remise en cause et reste en vigueur.

**Procédure de traitement des préavis – délais**

Le Bureau a décidé que ses séances se tiendraient toujours deux semaines avant les séances du Conseil communal ; les dates seront systématiquement annoncées.

Lorsque la Municipalité dépose un préavis, le Bureau décide de la/des commission/s concernées lors de sa séance suivante. Dans le cas où une commission ad-hoc est nécessaire, les chefs de groupe en sont avertis et doivent remettre les noms des commissaires désignés dès que possible. Le Bureau confirme la composition des commissions (après vérification qu'aucun conflit d'intérêt ne semble être présent).

Idéalement, la nomination des membres des commissions se fait avant la séance du Conseil communal afin qu'elle puisse être annoncée à cette occasion.

*Le Président présente ensuite deux slides montrant ces délais. Ceux-ci figurent à l'annexe 1 du présent document.*

Lorsque la commission est annoncée, elle s'organise librement jusqu'au dépôt de son ou de ses rapports. Ceux-ci doivent être remis au plus tard la veille de la séance du Bureau pour être pris en considération pour la prochaine séance du Conseil communal.

L'ensemble de ces éléments seront repris dans l'aide-mémoire des commissions qui est en cours de révision.

**Délais pour le dépôt des initiatives**

Si le règlement du Conseil communal prévoit qu'une initiative peut être déposée le jour même de la séance du Conseil communal, le bureau apprécierait de pouvoir obtenir les textes d'initiatives la vieille de sa séance afin de pouvoir les passer en revue et prévenir les auteurs des éventuels problèmes de fond ou de forme afin d'éviter tout retard dans le traitement de la prise en considération.

**Publication et embargo des documents**

La question de savoir quand les documents du Conseil communal deviennent publics occupe le Conseil communal depuis de nombreuses années. Le Président s'est penché sur cette question et en est arrivé à la conclusion suivante : les rapports de commission sont des documents publics dès lors qu'ils sont signés par les commissaires.

La Loi sur l'information permet des exceptions à cette règle, en cas d'intérêts prépondérants par exemple. Cependant, il n'entre pas dans les attributions du Conseil communal (ou de l'un de ses organes) de décider lorsque ce type d'exception peut être invoqué ; cette compétence appartient à la Municipalité.

Enfin, le Président rappelle que « public » ne signifie pas forcément « publié ».

Au vu de ces différents points, le Bureau, en accord avec la Municipalité, a pris les décisions suivantes :

- Un rapport de commission doit être considéré comme un document de travail interne au conseil, et confidentiel. Il est marqué comme tel lors de son envoi aux membres du Conseil.
- C'est la Municipalité qui se charge de décider de la publication (totale ou caviardée) ou de la temporisation de publication d'un rapport. Cette version publiée devient alors publique.
- Le choix de publication est une décision qui peut faire l'objet d'un recours.
- Si le rapporteur du rapport et/ou le Bureau pensent que le rapport peut contenir des éléments sensibles, ils peuvent en faire part à la Municipalité.
- Les membres du Conseil communal sont bien entendu tenus de respecter la confidentialité des rapports internes.

*Arrivée de Mme Parashkevova, 47 membres sont maintenant présents*

À une question de M. AGTHE, le Président confirme que les dates des séances du Conseil communal ont été transmises pour 2026 et que celles des séances du Bureau le seront systématiquement dans le futur.

M. DURGNAT remercie le Président pour ces informations. Il relève, comme conséquence des décisions prises par le Bureau, l'importance d'avoir des rapports signés par tous les membres de la commission, alors qu'une forme de tolérance était en vigueur jusqu'alors. Le Président le remercie pour ce point important et reviendra dessus lors de la prochaine séance du Conseil communal ; il relève par avance l'importance pour les commissions de bien collecter toutes les signatures avant transmission des rapports.

**Organisation des commissions permanentes**

Le Bureau a pris acte de la désignation de Mme HERING comme présidente de la commission des Finances et de Mme SERAFINI comme présidente de la commission de l'Énergie et du Climat.

Le Bureau a en outre désigné M. ELOI comme premier membre de la commission de Recours en matière d'impôts communaux et Mme BACHMANN comme premier membre de la commission de Gestion. Ces deux commissions doivent encore s'organiser, en particulier en nommant leur président.

### Réduction de la paperasse

Le Bureau souhaite, de manière générale, améliorer l'efficacité et réduire les coûts de fonctionnement et l'impact écologique du travail du Conseil communal. Le Règlement du Conseil communal ne permet malheureusement pas de renoncer au papier sans l'accord explicite des conseillers.

Le Bureau du Conseil incite fortement les membres à renoncer au papier, sachant que des exemplaires imprimés de l'ensemble des documents seront toujours à disposition au greffe pour celles et ceux qui en auraient besoin.

Actuellement 21 membres du Conseil reçoivent encore l'ensemble de la documentation sous format papier. Le Président espère que ce nombre va progressivement diminuer pour finalement tendre vers zéro.

### Résultat du rallye

Le Président a organisé un rallye pendant la Fête du Village et en donne les résultats. Quatre équipes ont participé et rendu leurs feuilles de score. L'équipe gagnante « Les Pseudos » a obtenu 10,21 points, devant la Municipalité avec 7,68 points, Isabelle Hering et François Krull avec 7.48 points et une quatrième équipe anonyme avec 4.035 points.

Le Président remercie l'association Au potager, Bernard Jeangros et Reynald Pasche pour les prix ainsi qu'Anne Singer pour le coup de main.

Enfin, le Président confirme l'intérêt de l'USL pour ce concept qui sera probablement reconduit l'année prochaine, après adaptations.

## 6/ Communications de la Municipalité

*Les communications de la Municipalité figurent à l'annexe 2 du présent document.*

### Communications de M. Jean DE WOLF DE MOORSEL, Syndic

M. le Syndic salue les conseillères et conseillers pour cette première séance. Il se réjouit de rencontrer les 17 nouveaux élus et de retrouver d'anciens visages. La Municipalité étant une équipe d'action plus que de paroles, il ne fera pas de long discours aujourd'hui.

M. le Syndic excuse Mme la Municipale Alice DURGNAT-LÉVI, en vacances, qui salue l'ensemble de l'assistance.

Le point à l'ordre du jour concernant l'annonce des prochains préavis ayant été omis, M. le Syndic se propose de l'adjoindre directement à la fin des communications municipales.

Le programme de législature et le plan des investissements ne sont pas encore finalisés, mais ont bien avancé ; ils seront normalement présentés lors de la séance du Conseil du 6 octobre 2026.

Plusieurs changements sont intervenus dans le personnel depuis la dernière séance du Conseil communal : arrivée d'un nouvel apprenti de commerce et d'une nouvelle collaboratrice au service social ; démarrage d'un employé de voirie à 100% afin d'anticiper le départ à la retraite du titulaire actuel du poste en octobre 2026. Deux départs au Contrôle des habitants ont été remplacés. Enfin, Il reste un poste ouvert avec le futur départ à la retraite du responsable de la déchetterie.

**Communications de Mme Alice DURGNAT-LÉVI, Municipale**

*Les communications de Mme DURGNAT-LÉVI sont lues par M. DORENBOS.*

La canicule estivale a eu des effets sur les forêts communales qui vont nécessiter plusieurs coupes dans les prochaines semaines.

La STEP, vieillissante, connait une panne au niveau du dégrilleur ; les pièces de rechange n'ont pas pu être trouvées et la Municipalité est contrainte de changer une des parties ce qui va provoquer un dépassement du budget de maintenance.

Par suite de l'approbation par le Conseil, le nouveau règlement sur les énergies renouvelables est entré en vigueur au 1er septembre 2026. Un tout-ménage a été distribué présentant les nouvelles prestations ainsi que plusieurs évènements futurs.

La rentrée de l'accueil parascolaire communal s'est bien passé avec l'introduction d'une nouveauté : les repas libres qui permettent aux enfants de choisir le moment où ils souhaitent aller manger tout en les impliquant dans la logistique et l'organisation des repas. Le suivi est toujours assuré par l'équipe encadrante.

**Communications de M. Jean-Marc BETTEMS, Municipal**

Les travaux de liaison entre la STEP des Abériaux et la STAP de Rives avancent comme prévu et devraient se terminer vers mars 2027, pour autant qu'aucune trace archéologique ne soit découverte pendant le chantier.

L'ouverture du nouveau terrain synthétique du FC Prangins s'est faite le 4 septembre 2026 au grand plaisir des jeunes ; l'inauguration officielle aura lieu prochainement et le projet devrait être terminé d'ici la fin 2026 à la conclusion des travaux de finition.

La commission de naturalisation, présidée par Jean-Marc BETTEMS (Blaise CARTIER en est le vice-président) et composée de Marie-José RIGBY, Fabienne ZINGG et Jacques AUBERSON, a tenu sa première séance de préparation le 1er septembre 2026.

**Communications de M. Blaise CARTIER, Municipal**

Le service de l'urbanisme constate un nombre croissant de travaux réalisés sans demande ou information à l'administration, provoquant une augmentation des demandes de mise en conformité. La nouvelle Municipalité sera plus stricte sur le respect des lois et règlements pour des raisons évidentes de sécurité ; elle n'hésitera pas, cas échéant, à dénoncer à la Préfecture les contrevenants.

M. CARTIER relève que ces demandes sont chronophages pour les services ; il cite l'exemple du nombre de dossiers à archiver (à la suite de la reprise du STI) qui dépasse

la centaine auxquels il faut ajouter les quelques 35 demandes de mises en conformité. Ce travail occupe trois collaboratrices à raison de 2,8 EPT.

En ce qui concerne la fermeture de l'auberge communale, la Municipalité a appris certaines informations par la presse. Elle était en discussion avec les anciens tenanciers pour une prolongation de l'ouverture jusqu'à la fin 2026 lorsqu'elle a été mise devant le fait accompli de la fermeture de l'établissement. Devant cette évolution, la Municipalité a bien évidemment relancé le processus d'appel aux candidatures. 85 dossiers ont été reçus au 31 août 2026 dont une demi-douzaine semble répondre aux attentes de la Municipalité ; les auditions des candidats vont débuter dans les prochains jours. Des travaux seront réalisés dans l'intervalle.

En ce qui concerne le Café des Alpes, un contact a été pris avec la régie qui a la charge du bâtiment afin de pouvoir faire connaissance, prendre connaissance des lieux et créer un cahier des charges devant déboucher sur un préavis de crédit d'étude en fonction du scénario retenu par la Municipalité.

Un échafaudage a été posé à l'intérieur de la Tour d'eau afin de permettre un nettoyage en profondeur de l'édifice et la réalisation de travaux d'amélioration qui sont encore en cours.

Une première séance s'est tenue avec les nouveaux responsables de la Municipalité de Nyon et les TPN afin de préparer le budget 2027 encore en cours de finition.

Deux arrêts TPN vont changer de nom lors du prochain horaire à la suite d'une demande de mise en conformité :

- l'arrêt « Prangins, Gare » sera renommé **Prangins, Ancienne Gare**
- l'arrêt « Prangins, Sus-Gare » sera renommé **Prangins, Gare/Etraz**

La ligne 805 est en cours de révision, en particulier afin de moderniser la flotte de véhicules vieillissants et identifier les points d'amélioration envisageables. Un bus supplémentaire a été ajouté à 7h30 pour assurer le transport des écoliers.

Enfin une étude est en cours pour évaluer le travail demandé afin de permettre un accès des quais aux personnes à mobilité réduite.

**Communications de M. Peter DORENBOS, Municipal**

Le budget 2027 est en cours de préparation et devrait être déposé dans la deuxième quinzaine d'octobre.

M. DORENBOS relève la belle réussite des deux manifestations organisées cet été par l'Union des sociétés locales. Il remercie le comité de l'USL ainsi que toutes les sociétés ayant participé.

Un Wifi « Prangins-Visiteurs » est maintenant disponible dans les salles de commission et dans la salle du Conseil. Le guichet virtuel communal a été mis à jour ; il offre de nombreux services en ligne à la population.

Lors de la coupure électrique qui s'est produite le 29 août 2026, la génératrice de secours de la STEP a parfaitement démarré. Aucun impact majeur n'a été relevé à cette occasion.

Le service de la sécurité et la Police de Nyon Région ont repris leurs contrôles dans le cadre de la rentrée scolaire et procèdent à des rappels aux parents qui ne respectent pas les prescriptions routières. L'effectif des patrouilleurs scolaires est pour l'instant suffisant.

**Annonce de prochains préavis**

M. le Syndic annonce les prochains dépôts de préavis d'ici la fin 2026 :

- Achat d'une tondeuse
- Plafond d'endettement pour la législature
- Budget 2027
- Inventaire des bâtiments sécurité/feu
- Dépassement du budget pour la crèche

## 7/ Communications des délégués

Afin de gagner du temps, l'ordre du jour ne contient désormais plus qu'un point général concernant les communications des délégués aux instances intercommunales qui sont priés de s'annoncer directement s'ils ont des informations à transmettre.

Aucune communication n'est donnée de la part des délégués.

## 8/ Préavis No 01/26 – Indemnités du Conseil communal pour la législature 2026-2031

En l'absence de M. MULLER, Président, Mme ANDRÉ lit les conclusions du rapport de commission qui propose six amendements au préavis (concernant les conclusions 3,10, 11, 12, 13 et 14) ; ils sont numérotés de 1 à 6.

Un amendement supplémentaire a été déposé par M. Raphaël PAILLARD (sur la conclusion 4) ; visant à augmenter l'indemnité des scrutatrices et scrutateurs suppléant-e-s à CHF 700.- par an. Il porte le numéro 1bis.

Le Président rappelle le processus de traitement des amendements et sous-amendements et du vote de ceux-ci. Il ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Mme HERING, précise, en tant qu'ancienne membre de la commission des finances, que la facturation des frais par la COFIN (mentionné dans le rapport de commission) ne s'est produit qu'une seule fois lors de l'étude du premier budget sur MCH2.

M Paul SCHWENDIMANN propose un sous-amendement à l'amendement 4 de la commission (conclusion 12) : « *de fixer une indemnité forfaitaire de CHF 100.- pour la rédaction du rapport* ». Il rejoint le Bureau dans sa volonté de privilégier des rapports concis et ne voit pas pourquoi le Conseil encouragerait financièrement l'ajout d'une ou deux pages. M. DURGNAT intervient pour proposer de transformer ce sous-amendement en amendement séparé, sa nature étant complètement différente de celle de

l'amendement originel de la commission. M. Paul SCHWENDIMANN accepte cette proposition ; son amendement porte le numéro 4bis et sera opposé à l'amendement 4 si les deux sont acceptés.

M. le Président débute le traitement des amendements qui seront examinés dans l'ordre des conclusions qu'ils modifient.

**Amendement 1 : modifier la conclusion 3 en augmentant l'indemnité des scrutateurs et scrutatrices à CHF 800,00 par an**

M. DURGNAT précise que cette proposition est faite en relation avec l'amendement 5 de la commission qui refuse l'introduction de jetons de présence.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil communal de Prangins accepte l'amendement 1 de la commission ad-hoc par 39 oui, 1 non et 4 absentions.

**Amendement 1bis déposé par M. Raphaël PAILLARD : modifier la conclusion 4 en augmentant l'indemnité des scrutatrices et scrutateurs suppléant-e-s à CHF 700.- par an**

M. PAILLARD explique que son projet suit la même logique que le premier amendement et que l'argumentation de la commission s'applique aussi bien aux scrutateurs qu'aux scrutateurs suppléants. Il déclare ses intérêts : actuellement scrutateur suppléant lui-même, il s'abstiendra, pour cette raison, lors du vote de son amendement.

Mme BACHMANN intervient pour rappeler qu'en tant que scrutatrice suppléante, elle faisait exactement le même travail que les scrutateurs.

M. DURGNAT rappelle l'objectif général de la commission ad-hoc qui vise à limiter les coûts liés au travail des commissions. À l'inverse de M. PAILLARD, il juge que les suppléants ne font pas le même travail que les scrutateurs et ne font formellement pas partie du bureau électoral lors des dépouillements.

M. PERRET fait part de son expérience des dépouillements passés : pour lui, la présence des scrutateurs suppléants reste indispensable même avec l'introduction du scanner.

M. BOVY rejoint M. DURGNAT : suppléant, il n'a remplacé un scrutateur qu'une seule fois en deux ans et ne soutient donc pas la proposition d'augmentation des suppléants. Il précise pour la bonne forme être en total accord avec ses collègues de la commission même s'il n'a pas signé le rapport.

M. DURGNAT précise à M. PERRET que la composition du bureau électoral est détaillée dans la loi qui en exclut les scrutateurs suppléants.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil communal de Prangins refuse l'amendement 1bis de M. PAILLARD par 5 oui, 31 non et 8 abstentions.

**Amendement 2 : modifier la conclusion 10 en conservant l'indemnité du travail de commission à CHF 45.- par heure de séance**

Le Président confirme que le montant de CHF 50.- est une faute de plume. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le Conseil communal de Prangins accepte l'amendement 2 de la commission ad-hoc par 43 oui, 1 non et 1 abstention.

**Amendement 3 : supprimer la conclusion 11**

Le Président précise que si l'amendement passe, il devra strictement appliquer la règle selon laquelle seules les heures de séance sont comptabilisées et donc de demander aux commissions de bien noter les heures de début et de fin de ces séances.

M. DURGIAT profite de ce point pour revenir sur la remarque de Mme HERING sur le fait que seule la COFIN avait facturé des heures d'étude. Le but de la commission n'était pas de prétendre que la commission des finances avait facturé trop d'heures, mais de relever que c'était la seule commission qui avait utilisé cette possibilité. Étant donné que la proposition du préavis revient à généraliser cette possibilité, la commission craint une forte augmentation des coûts lié au travail des commissions.

M. BOVY partage l'avis de la commission ad-hoc ; il rappelle le rôle de milicien et trouve qu'une rapide recherche sur Internet effectuée pendant les heures de travail ne devrait pas être rémunérée. Il se demande en outre comment le Bureau du Conseil pourra valider les justifications demandées et procéder aux contrôles de celles-ci.

Le Président répond et confirme que le bureau ne peut pas contrôler les heures d'étude, tout comme il ne peut pas vérifier la durée d'une séance de commission ; il rappelle que tous les conseillers ont prêté serment et se doivent de conserver les biens communaux.

Mme VASQUEZ propose de refuser cet amendement. Elle trouve que réaliser un rapport prend un temps important et juge que la motivation financière peut aider à la réalisation d'un rapport de qualité.

M. VOGEL est mitigé sur cet amendement. Il se demande si la justification demandée sera simplement une indication des heures d'étude. Le Président confirme que ces heures d'études seront validées par l'ensemble de la commission et brièvement justifiées.

M. BOVY maintient que la notion de milice reste importante et que les conseilleurs reçoivent suffisamment de compensations en nature pendant l'année. Il se demande si le temps pris pour procéder au décompte des heures pourra également être décompté.

M. HERING n'avait pas fait de décompte à l'époque, mais au vu du temps passé lors de l'étude du budget 2026, elle trouve la proposition du préavis justifiée. Elle propose que l'indemnité d'étude soit laissée à la discrétion du Bureau du Conseil.

M. POZZA rappelle que personne ne comprenait le budget 2026 et que l'ancien président de la commission des finances avait passé beaucoup de temps seul à travailler sur ce rapport. Il s'agissait cependant d'un cas exceptionnel

Mme BARACHKEMOVA rejoint Mmes VAZQUEZ et HERING et cite sa propre expérience en commission ou elle a dû passer de nombreuses heures à rédiger des rapports de qualité ; elle rappelle également que les personnes nommées dans les commissions ne sont pas forcément spécialistes du domaine traité.

M. VOGEL comprend les arguments des deux camps. Il propose un compromis où les cinq premières heures d'étude ne feraient pas l'objet d'une rémunération.

M. CLERC se demande où en est Prangins par rapport aux autres communes du canton. Le tarif appliqué de CHF 45,- de l'heure lui semble déjà supérieur aux autres communes, justifiant ainsi l'amendement de la commission.

Mme BACHMANN rappelle que montant de CHF 45,- de l'heure date de 2011 et n'a jamais été réévalué depuis.

M. BRAMLEY entend les deux points de vue. Il souhaite un amendement qui permette une certaine souplesse et trouve la demande de justificatifs mal formulée. Il propose une nouvelle formulation du texte du préavis, ce à quoi le Président lui rappelle que seules les conclusions peuvent être amendées.

Mme ANDRÉ précise que les commissions peuvent prolonger leur séance au besoin.

M. KRULL abonde dans le sens de Mme ANDRÉ et pense que les commissions sont là pour travailler en commun et pas chacun pour soi.

M. BOVY répète son argumentation sur le temps et les efforts que vont demander l'introduction de cette mesure.

M. VOGEL propose un sous-amendement « *d'introduire une indemnité pour travail d'étude et de rédaction de 30.- par heure dès 5 heures passées pour des recherches et travaux annexes* ». Le Président juge que cette proposition n'est pas un sous-amendement, mais bien un nouvel amendement, nommé 3bis et qui sera opposé à l'amendement 3 si les deux sont acceptés. M. VOGEL accepte cette manière de faire.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil communal de Prangins accepte l'amendement 3 de la commission ad-hoc par 27 oui, 12 non et 6 abstentions.

Le Conseil communal de Prangins refuse l'amendement 3bis de M. VOGEL par 9 oui, 30 non et 6 abstentions.

**Amendement 4 : modifier la conclusion 12 en conservant l'indemnité de CHF 20,00 par page de rapport**

La parole n'est pas demandée, la discussion est close

Le Conseil communal de Prangins accepte l'amendement 4 de la commission ad-hoc par 37 oui, 5 non et 2 abstentions.

M. Paul SCHWENDIMANN retire son amendement 4bis.

**Amendement 5 : supprimer la conclusion 13**

La parole n'est pas demandée, la discussion est close

Le Conseil communal de Prangins accepte l'amendement 5 de la commission ad-hoc par 41 oui, 0 non et 3 abstentions.

**Amendement 6 : modifier la conclusion 14 en supprimant « pour personne n'ayant pas d'autre choix » et « de justification de l'absence d'autre choix »**

M. BOVY précise que ce n'est pas la demande de justification d'absence qui motive cette proposition d'amendement, mais bien la demande de justification d'absence d'autre choix, justification difficile à démontrer et encore plus à vérifier pour le Bureau du Conseil.

M. DURGNAT relève qu'un « et » dans le texte de la proposition d'amendement manque dans les conclusions du rapport[1].

La parole n'est plus demandée, la discussion est close

Le Conseil communal de Prangins accepte l'amendement 6 de la commission ad-hoc par 42 oui, 1 non et 2 abstentions.

*Le Président note que M. ELOI a quitté la salle et n'a pas voté sur les différents éléments du point 8 de l'ordre du jour.*

Aucun autre amendement n'étant proposé. La discussion générale sur le préavis tel qu'amendé n'est pas demandée. Mme ANDRÉ lit les conclusions amendées du préavis.

Le Conseil communal de Prangins, par 44 oui, 0 non et 1 abstention, décide tel qu'amendé :

1. de garder l'indemnité du Président du Conseil inchangé à CHF 6'000.- par an
2. de garder l'indemnité du vice-président inchangée à CHF 1'000.- par an
3. de modifier l'indemnité des scrutateurs et scrutatrices à CHF 800.- par an,
4. de garder l'indemnité des scrutatrices et scrutateurs suppléant-e-s à CHF 500.-par an,
5. de garder la valeur du jeton de présence à CHF 20.- par séance,
6. de doubler le jeton de présence en cas de séance se prolongeant au-delà de minuit,
7. de garder l'indemnité du secrétaire du Conseil communal inchangée à CHF 15'000.- par an,
8. d'indemniser la secrétaire suppléante au tarif de CHF 30.- par heure,
9. de garder l'indemnité de l'huissière inchangée à CHF 3'000.- par an,

[1] Le texte amendé de la conclusion 14 doit se terminer par « [..] mais seulement en cas d'annonce avant la séance et de présentation d'un reçu après la séance »

10. de garder l'indemnité du travail de commission inchangée à CHF 45.- par heure de séance,

11. de garder l'indemnité de CHF 20.- par page de rapport,

12. de défrayer les frais de garde effectifs jusqu'à concurrence de la durée de la séance arrondie au quart suivant, multiplié par CHF 20.- par heure, mais seulement en cas d'annonce avant la séance et de présentation d'un reçu après la séance.

Au nom de la Municipalité, M. le Syndic remercie le Conseil communal d'avoir accepté ce préavis préparé par le Bureau.

## 9/ Dépôt de l'interpellation de M. Sébastien Rumley « Quel avenir pour la tour d'eau ? »

*Lors du traitement de ce point, M. le Président se fait remplacer par M. Marco GENEROSO, vice-président du Conseil communal*

M. le Syndic indique que la Municipalité souhaite s'exprimer préalablement au traitement de cette interpellation. M. le Municipal CARTIER prend la parole et confirme que la tour d'eau fait partie du programme de législature en cours de réalisation ; il rappelle qu'une priorisation des travaux est rendue nécessaire au vu des nombreux projets qui pèsent sur les services communaux. La tour d'eau ayant été construite en 1928-1929, la Municipalité souhaite planifier les travaux afin de les faire coïncider avec le centenaire de ce monument ; elle propose donc de refuser l'interpellation afin de lui permettre de travailler sans la contrainte temporelle règlementaire.

Au vu des explications données, M. RUMLEY retire son l'interpellation.

## 10/ Dépôt du postulat de Mme Giovanna Bachmann, Mme Fabienne Zingg et M. Sébastien Rumley « Prangins La Tuilière – Nyon en moins de 15 minutes »

*Lors du traitement de ce point, M. le Président se fait remplacer par M. Marco GENEROSO, vice-président du Conseil communal*

Mme BACHMANN explique essayer de faire bouger les choses dans ce domaine depuis plus de 15 ans. Pour les personnes habitant le nord du village, il est plus rapide de marcher jusqu'à la gare de Nyon que de prendre le bus. Elle est bien consciente que le problème est complexe, mais espère que des solutions sont possibles pour améliorer la situation, raison de ce postulat.

Au nom de la Municipalité M. CARTIER propose de ne pas suivre ce postulat. Comme indiqué pendant les communications, la Municipalité est en discussion avec les TPN où beaucoup de changement sont à l'étude (électrification des bus, accès aux personnes à mobilité réduite, ...). Il relève que les habitants proches de la tour d'eau perdent du temps pour aller à Nyon, mais en gagnent au retour alors que la situation est exactement inversée pour les habitants du bas du village. Il propose d'attendre le budget 2027 pour prendre connaissance du coût transmis par les TPN, plutôt que de pousser la Municipalité à donner une réponse qui sera forcément très semblable à celle qui avait déjà été donnée il y a trois ans lors d'une précédente demande sur le même sujet.

M. RUMLEY a préparé une petite illustration qui montre que la durée est la même pour aller de la tour d'eau à Nyon que pour aller de Le Muids à Nyon. Il est convaincu que le postulat peut apporter des arguments supplémentaires auprès des TPN dans le cadre des discussions actuelles.

M. le Syndic réagit à l'argument de M. RUMLEY en relevant que Le Muids est relié par train à Nyon et non par bus ; il répète que si la durée du trajet Prangins-Nyon est longue, ce n'est pas le cas du trajet inverse. En ce qui concerne les arguments que pourraient donner le postulat à la Municipalité dans les négociations, il informe qu'aucune pression n'est nécessaire : la commune ayant toute latitude pour demander des changements et se verra présenter la facture correspondante, pour aucun qu'aucune contrainte technique ne s'y oppose. Enfin, il rappelle que l'étude réalisée à l'époque ne mettait aucune amélioration potentielle en évidence. Le Syndic demande au Conseil de faire confiance au service de l'urbanisme et à la Municipalité pour redessiner le tracé des lignes urbaines.

À la question de M. DURGNAT, Mme BACHMANN précise que les postulants souhaitent envoyer leur postulat directement à la Municipalité, sans passer par une commission.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil communal de Prangins refuse de prendre en considération le postulat « Prangins La Tuilière – Nyon en moins de 15 minutes » par 11 oui, 30 non et 4 abstentions.

M. le Municipal CARTIER confirme avoir entendu le message du Conseil à ce sujet.

## 11/ Élection d'un membre à la commission de recours en matière d'impôts communaux

L'Alliance libérale de Prangins présente la candidature de M. Paul SCHWENDIMANN qui est élu par acclamations.

## 12/ Élection d'un délégué suppléant au Conseil d'Établissement de Nyon et Prangins

*Point supprimé de l'ordre du jour.*

## 13/ Élection d'un délégué à l'Organisation régionale pour la protection civile

L'Alliance libérale de Prangins présente la candidature de M. Paul SCHWENDIMANN qui est élu par acclamations.

## 14/ Propositions individuelles et divers

M. AUBERSON a remarqué plusieurs remorques de Knie sur le triangle route de l'Étraz – route de l'Aéroport – route de Gland et se demande si la commune encaisse une taxe pour le stationnement de véhicules à cet endroit. M. le Municipal BETTEMS confirme qu'une autorisation a été demandée et va vérifier si une facture a été envoyée.

M. AUBERSON souhaite connaitre l'état du loyer de l'auberge communale à la suite de la dénonciation du bail. M. le Syndic rappelle qu'un bail a été signé jusqu'au 30 septembre 2026 et dénoncé ; le loyer reste dû à la valeur plancher puisque l'auberge ne génère plus de chiffre d'affaires. Dès le 1er octobre et jusqu'à la reprise des activités, l'auberge ne rapportera naturellement plus de revenus à la commune.

M. VOGEL revient sur le vote des amendements et de demande si l'ancienne conclusion 11 est conservée ou supprimée ; le Président explique que cette conclusion n'a pas été lue et, donc, n'existe plus. Il précise qu'un extrait de PV sera affiché au pilier public et pourra faire l'objet d'un recours en cas d'erreur.

M. JEANGROS évoque le frelon asiatique dont la présence croît exponentiellement. Sept nids secondaires ont déjà été détruits à Prangins cette année. Il encourage les personnes présentes à signaler les nids éventuels et remercie la Municipalité pour son aide à ce sujet.

Mme SERAFINI demande à la Municipalité si la légalisation d'une bande cyclable sur la route de Promenthoux pour permettre le retour direct depuis la plage (de préférence au détour par la Côte-Rôtie) est envisagée. M. le Municipal BETTEMS confirme que son service suit ce dossier, étant entendu que cette modification doit être légalisée avec la DGMR.

Mme CAVARGNA relève que le groupe de l'Alliance libérale de Prangins dispose du même nombre de places assises que lors de la dernière législature alors qu'il a gagné des sièges ; elle demande une meilleure répartition de la salle.

À une question de M. AUBERSON, le Président confirme que les communications du Bureau et de la Municipalité ne devraient pas être interrompues.

M. DURGNAT demande à la Municipalité comment s'est déroulé la rentrée scolaire de l'école enfantine au vu des chaleurs étouffantes ? M. le Municipal CARTIER confirme que des travaux sont en cours pour changer les stores et que la possibilité de mettre des films sur les fenêtres et/ou de mettre en place une solution de « géocooling » sera évaluée d'ici les vacances d'automne.

M. GENEROSO mentionne qu'une société offre gratuitement ses services pour proposer une sensibilisation à l'arnaque au sentiments, fléau qui touche la population vaudoise ; il propose à la Municipalité de prendre contact avec cette société pour organiser une présentation.

M. CLERC revient sur la recherche de repreneurs pour l'auberge communale ; il souhaite savoir si l'assise financière des candidats et leur capacité de reprendre le fonds de commerce sont prises en compte. M. le Syndic confirme que des éléments financiers sont bien entendu demandés dans cadre du dossier de candidature, mais que la Municipalité n'a aucune capacité d'enquête sur la capacité financière du candidat, la commune n'étant que propriétaire du bâtiment. Il confirme que l'auberge ne fait pas l'objet d'un fonds de

commerce ; seule la question du rachat du matériel appartenant à l'ancien gérant doit faire l'objet d'un accord avec le futur repreneur, mais ceci sans intervention de la commune.

Sur le même sujet, M. VOGEL souhaite connaitre la vision de la Municipalité sur le type de restauration, les prix pratiqués et le « standing » souhaité pour cet établissement. M. le Municipal COTTIER souhaite pouvoir retrouver une auberge communale (avec deux salles distinctes) mais relève que la commune ne peut rien imposer aux gérants.

M. AUBERSON relève que le centre du village a perdu de son animation par suite de la fermeture de l'auberge et se demande quand la réouverture peut être espérée ; Il se demande par exemple où le Conseil pourra prendre l'apéritif en fin de séance ? M. le Municipal CARTIER ne peut pas s'engager sur un délai pour la réouverture de l'auberge, mais précise que les travaux intérieurs seront réalisés d'ici la fin de l'année 2026. M. le Président précise pour sa part qu'un apéritif a été organisé et sera offert par la Municipalité à la fin de la séance du Conseil.

La présence est de 47 conseillères et conseillers. La séance est levée à 22h57.

La prochaine séance du Conseil communal de Prangins est fixée au

**mardi 6 octobre à 20H00**

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

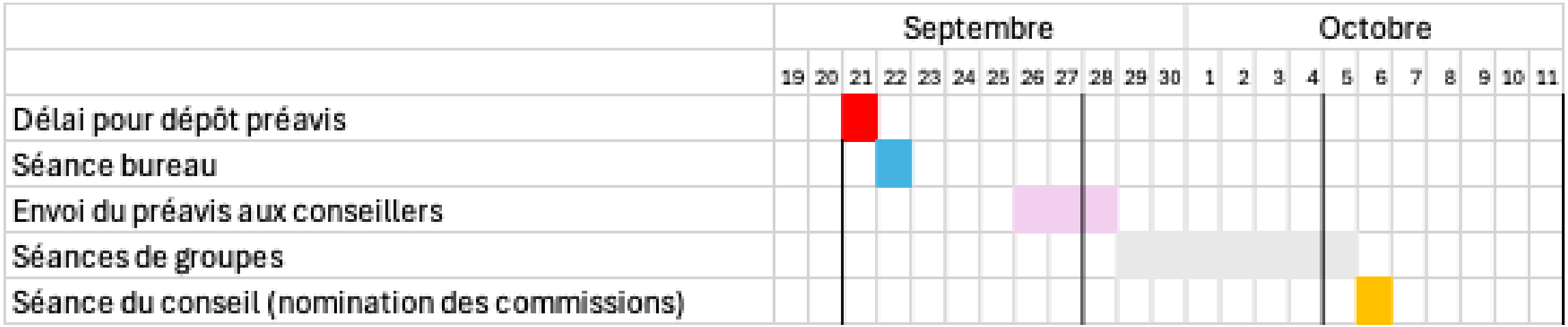
CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS
CANTON DE VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE

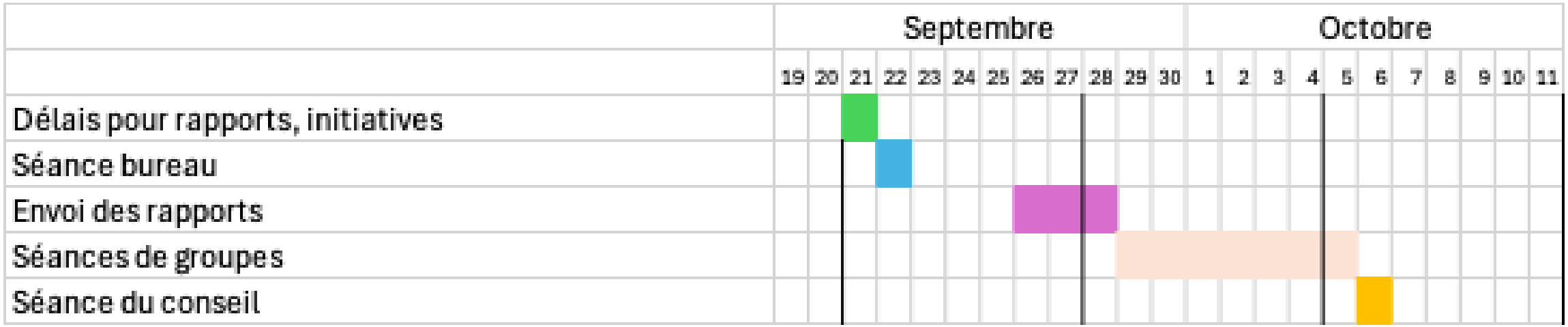
Le Président
Sébastien Rumley

Le Secrétaire
Nicolas Ray

**Annexes au procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 septembre 2026**

1. Visualisation des délais pour le traitement des préavis
2. Communications de la Municipalité


Septembre
Octobre
19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Délai pour dépôt préavis
Séance bureau
Envoi du préavis aux conseillers
Séances de groupes
Séance du conseil (nomination des commissions)


Septembre
Octobre
19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11
Délais pour rapports, initiatives
Séance bureau
Envoi des rapports
Séances de groupes
Séance du conseil

COMMUNE DE PRANGINS

# COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

## Conseil communal du 8 septembre 2026

## Service Administration générale

Le programme de législature 2026 – 2031 accompagné du plan d'investissement de la Municipalité sont bien avancés mais pas encore finalisés à ce stade. Une première version de ces plans seront sauf imprévus soumis pour information au Conseil d’octobre.

## Service Ressources humaines

- Démarrage en août de notre apprenti employé de commerce

- Démarrage dès août d'une collaboratrice administrative à 50% au Service Cohésion sociale, suite au départ de la titulaire

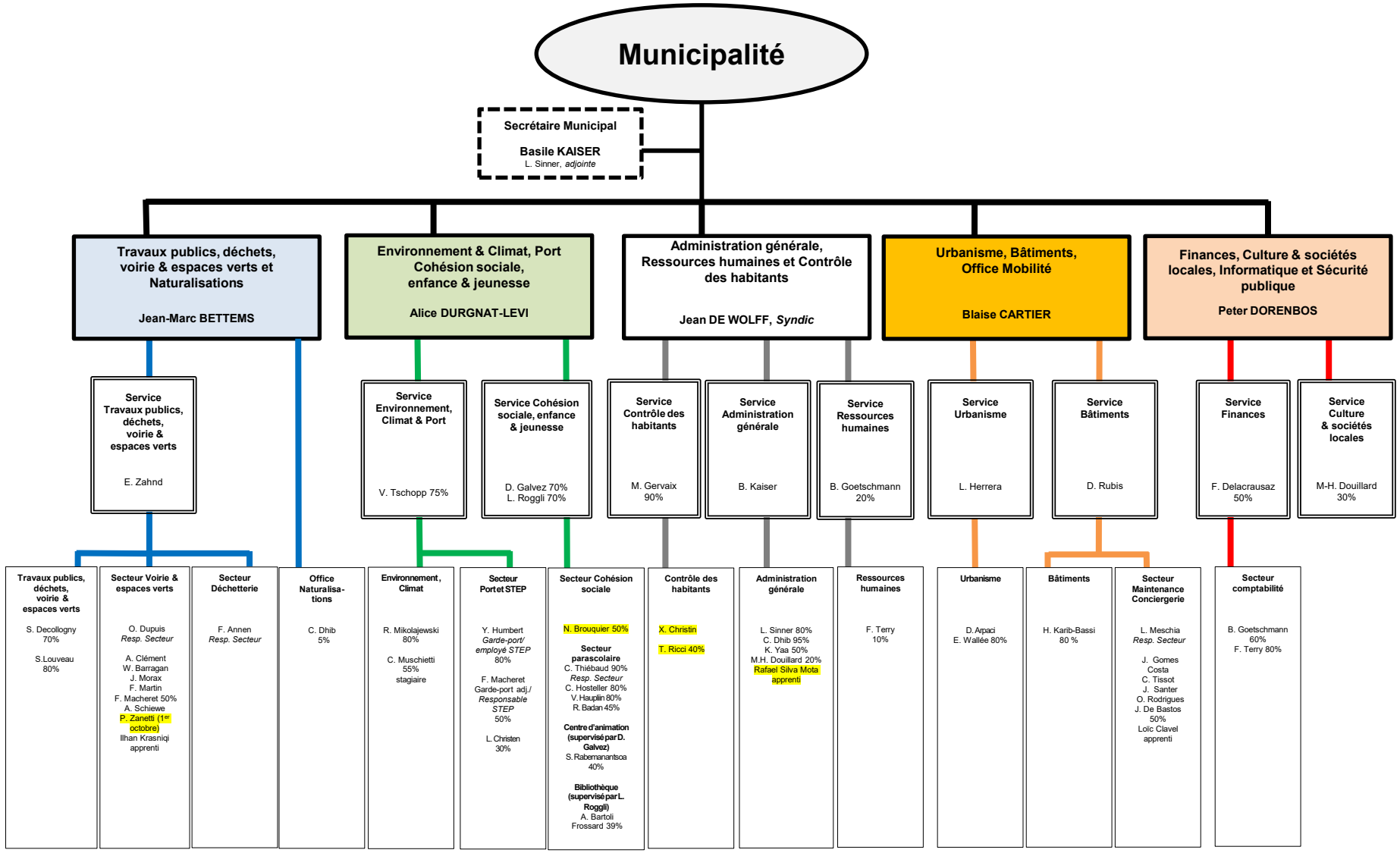
- Démarrage dès août d'un employé de voirie à 100% au Service travaux publics, suite au départ en retraite du titulaire.

- Démarrage dès septembre d'un collaborateur à 100% et d'une collaboratrice à 40% au Contrôle des habitants, suite aux départs des titulaires respectifs

- Poste ouvert: responsable de déchetterie en prévision du départ en retraite du responsable actuel.

COMMUNE DE PRANGINS

# ORGANIGRAMME LEGISLATURE 2026-2031 : ORGANISATION DE LA MUNICIPALITE ET DES SERVICES DE L'ADMINISTRATION




**Septembre 2026**

**Légende :** Municipalité Directions | Services de l'administration et personne(s) responsable(s) du Service

## Service Environnement & climat, Port

Forêts: sans surprise, beaucoup d'arbres secs (Vallons des Fossés, de la Chenalette, forêt de la Barcarolle, forêt de l'aérodrome) qu'il va falloir couper.

STEP: Dégrilleur en panne depuis juillet, pièces de rechange inexistante pour cet ancien modèle. Une dépense conséquente est à prévoir

Etat du fond EE/ER

Le nouveau règlement sur la taxe EE/ER est entré en force le 1er septembre, vous avez reçu un tout ménage qui annonce aussi par ailleurs des événements : Cyclomania et fresque mobilité (voir tout-ménage)

## Service Cohésion sociale, enfance & jeunesse

Nouveaux à l'accueil parascolaire : Repas libres et partagés

## Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

## Liaison entre STEP des Abériaux et STAP de Rives

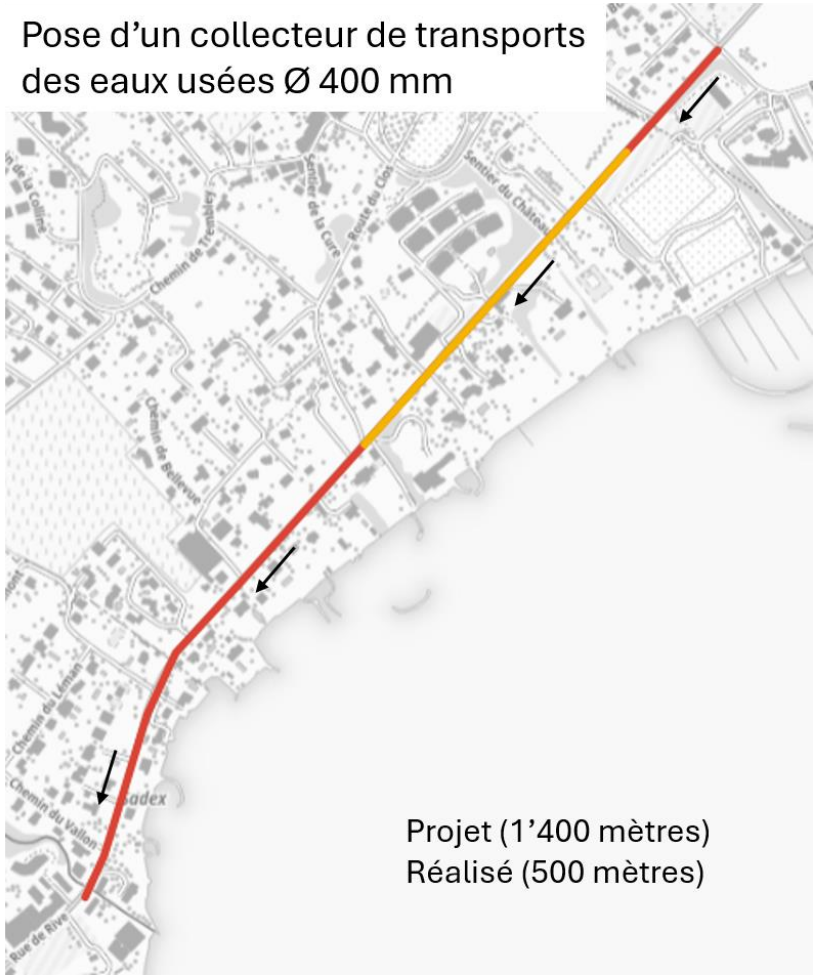
Les travaux, qui ont débutés début mai 2026, consistent à poser un collecteur de transport des eaux usées entre le feu routier des Abériaux et la STAP de Rive à Nyon (Préavis 39/2023).

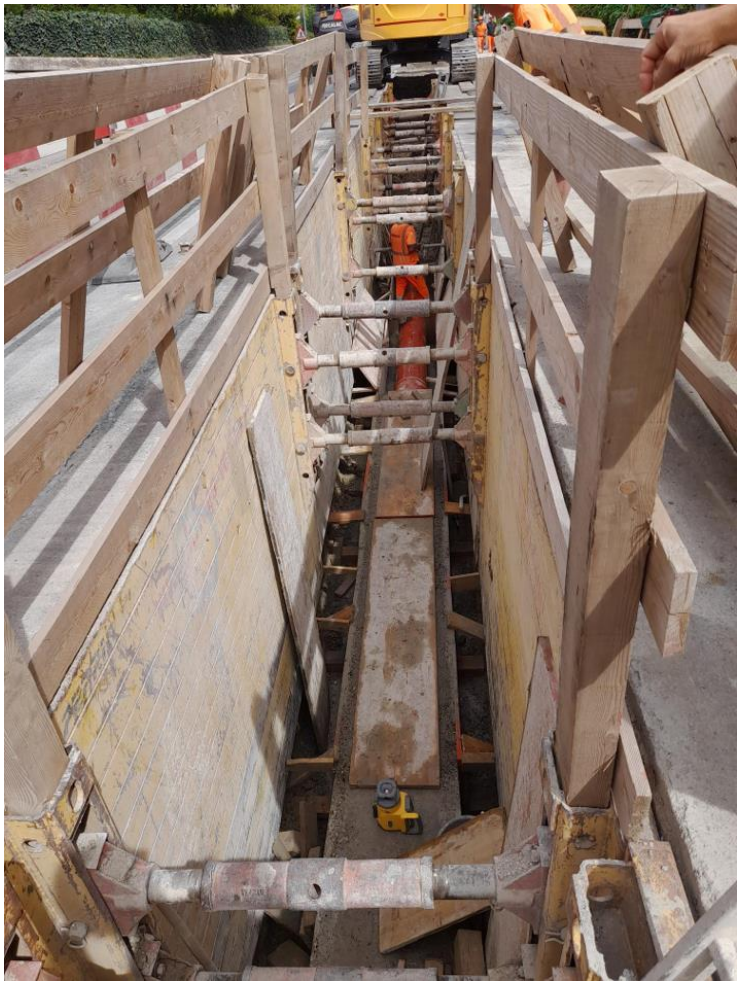
A ce jour, les travaux avancent conformément au planning établi. Environ 500 mètres de collecteur ont été posé sans difficultés particulières.

Un second front a été ouvert le lundi 31 août sur la commune de Nyon en direction de Prangins.

Les premiers écoulements d'eaux usées de Prangins en direction de la STAP de Rive sont prévus pour mars 2027.

# Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts



# Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

## Terrain synthétique des Abériaux

L'ouverture du terrain synthétique de football au FC Prangins a été prononcée le vendredi 4 septembre. Les travaux de finitions en lien avec les aménagements extérieurs sont en cours. Le décompte financier sera effectué dans le courant de l'automne/hiver 2026.






## Office Naturalisations

La Municipalité maintient pour toute la législature l'audition des candidats à la naturalisation (délivrance de la bourgeoisie) qui complète le rapport d'enquête du Canton.

La Commission présidée par Jean-Marc Bettems, Blaise Cartier à la vice-présidence, Marie-José Rigby, Fabienne Zingg, Jacques Auberson a eu sa première séance le 1 septembre 2026. Lors des interviews, elle privilégie l'échange avec les candidates et candidats sur leurs motivations et sur divers sujets en lien avec à l'intégration dans la communauté pranginoise.

## Service Urbanisme

Police des constructions:

Les demandes de mise en conformité et travaux réalisés sans autorisation sont en augmentation

## Service Bâtiments

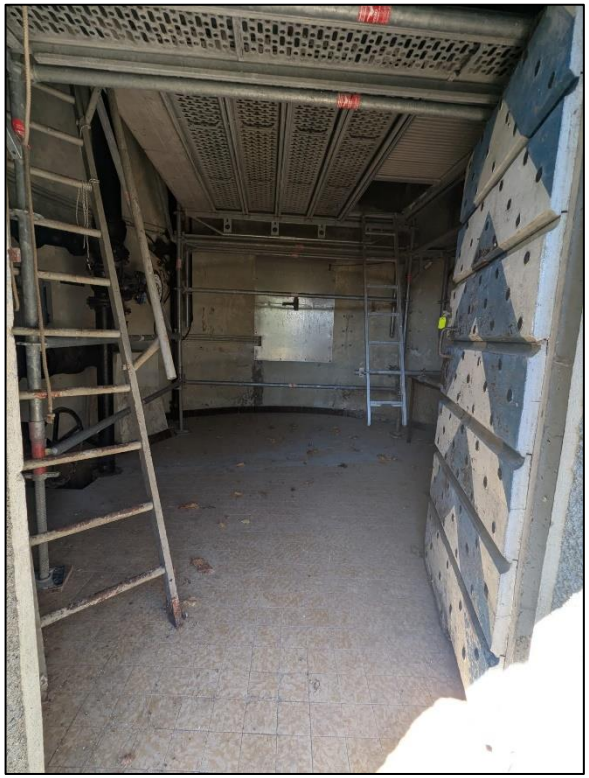
Fermeture de l'Auberge:

Discussion avancée pour un prolongement jusqu'à la fin de l'année avant l'annonce de fermeture définitive par les frères Brocard.

Plus de 85 dossiers de candidature ont été reçus au 31 août 2026 pour la reprise avec une dizaine susceptible de répondre aux attentes de la Municipalité.

# Tour d'eau

- Installation d'un échafaudage fin 2025 pour permettre le nettoyage en profondeur (sols, échelles, murs) du site, le renfort des ancrages d'échelle et le changement des cadres de fenêtres (sans verre mais présence de moustiquaire) contre l'intrusion des oiseaux.
- Réalisation d'une ouverture pour évacuer l'eau stagnante au sol
- La porte sera réparée d'ici octobre.
- En 2027 inscription au budget de CHF 8'200.- pour l'installation d'une ligne de vie permettant l'accès en haut de la tour en sécurité

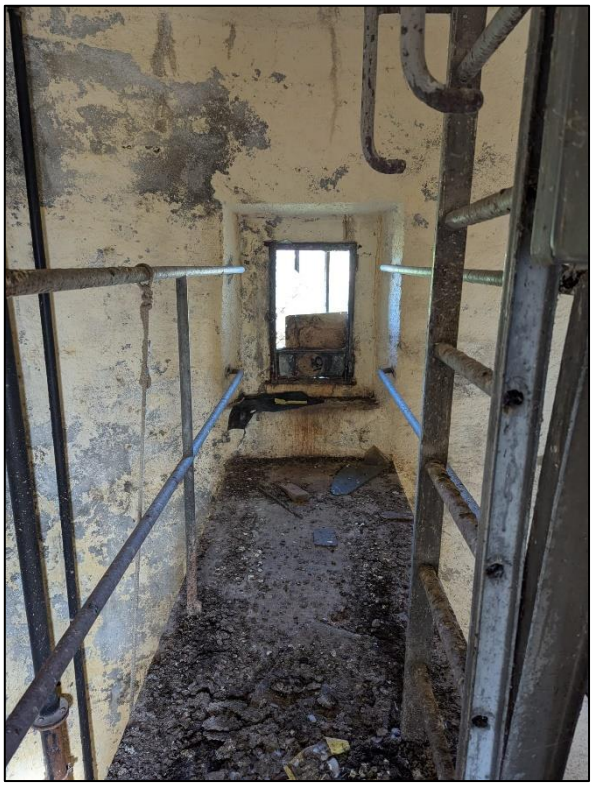


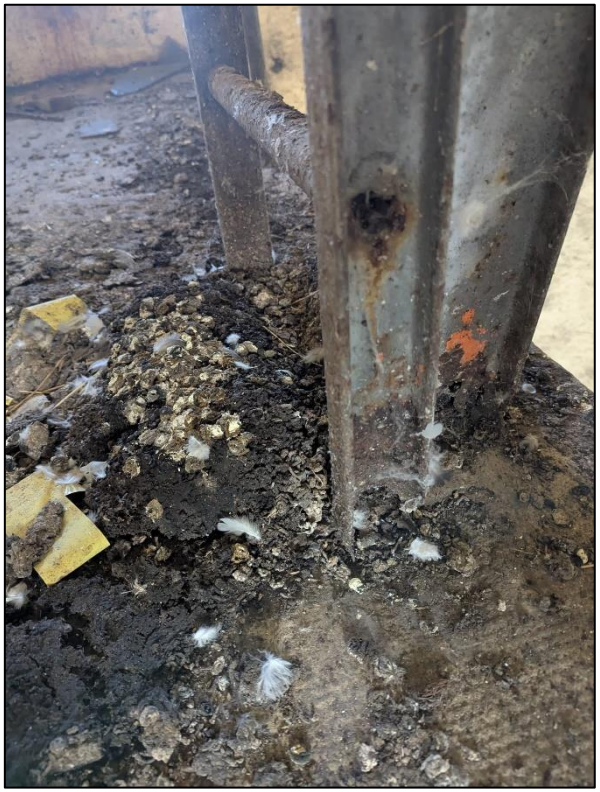




Photos avant nettoyage



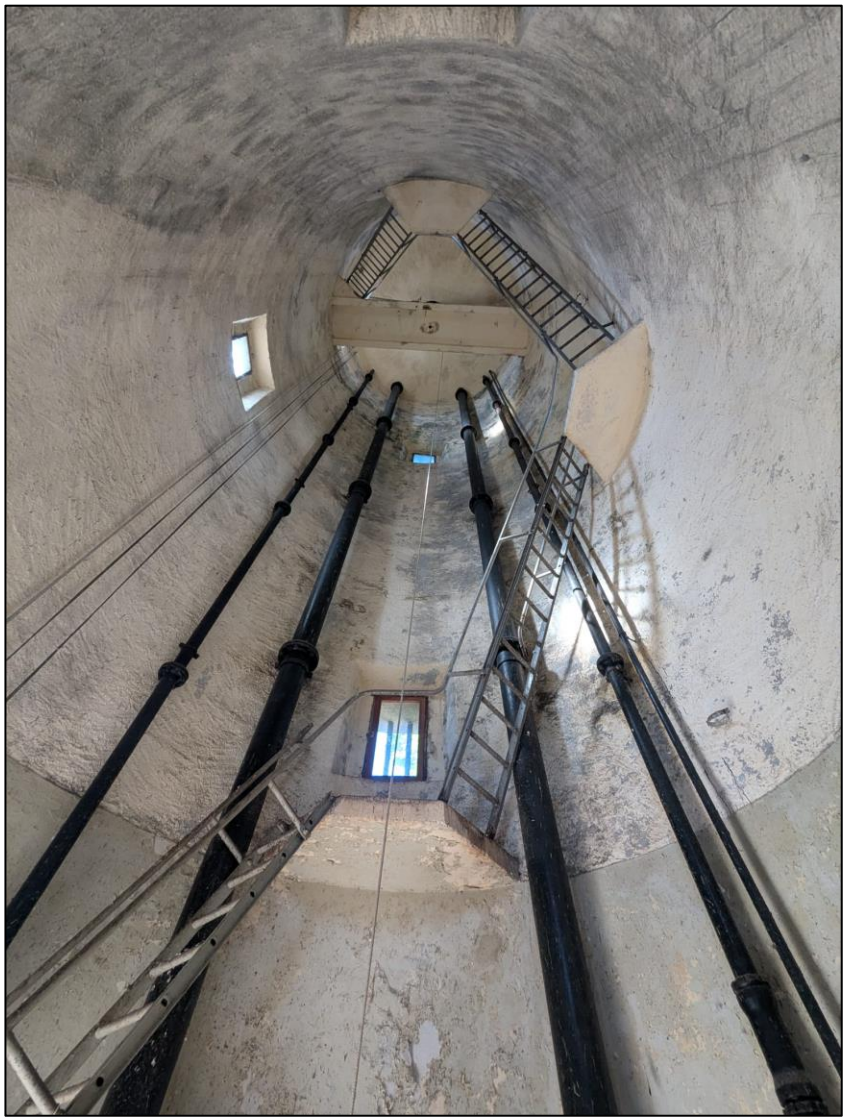












# Office Mobilité

Modification des noms des arrêts des TPN, suite à la mise en conformité demandée, soit :

Actuellement : Prangins, Gare deviendra **Prangins, Ancienne Gare**
Actuellement : Prangins, Sus-Gare deviendra **Prangins, Gare/Etraz**

Entrée en vigueur dès le 13 décembre 2026 avec le nouvel horaire.

Séances de coordination, avec les représentants des municipalités, le 2 septembre 2026 pour :

Prévision pour budget 2027, chiffre précis toujours en attente;
Estimation et nécessité des travaux pour accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) pour des quais, à construire
La ligne 805 est renforcée par un bus supplémentaire vers 7h30 afin de répondre au mieux à la surcharge liée au transport des écoliers
Des constats et contrôles vont être effectués, afin de vérifier certains points d'améliorations envisageables pour cette ligne

## Service Finances

- Budget 2027 en préparation

## Service Culture & sociétés locales

- Belle réussite des manifestations USL : 1er août et fête au village
- Prangins Baroque du 7 au 13 septembre
- Time Machine aux Morettes le 21 novembre

## Office Informatique

- WIFI à la maison de commune : Prangins-Visiteurs

## Office Sécurité publique

- Point suite à la coupure électrique du vendredi 29 août
- Sécurité lors de la rentrée scolaire